

La politique des biens culturels dans la Division de la culture

Autor(en): **Moosbrugger, André F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **36 (1989)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-367825>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La politique des biens culturels dans la Division de la culture

La Division de la culture réunit les cinq institutions culturelles cantonales, à savoir:

- la Bibliothèque cantonale,
- la Maison de la culture,
- le Musée cantonal d'histoire,
- l'Archéologie cantonale,
- la Conservation des monuments historiques et la protection des biens culturels.

Il convient de mentionner en outre les archives d'Etat, qui ne sont pas subordonnées à la Division de la culture.

L'ensemble des sections de cette division comprend plus de cent collaborateurs, dont la moitié environ sont des spécialistes de l'un des divers domaines. Compte tenu de la grandeur et de l'importance du canton d'Argovie –

comparé sur le plan suisse – cet état-major de personnes est plutôt petit. Actuellement encore, la description du canton d'Argovie passe par ses quatre

Dr André F. Moosbrugger,
chef de la Division de la culture

régions qui attestent historiquement de la souveraineté de notre territoire. Ces régions sont les suivantes:

- l'Argovie anciennement bernoise
- le Comté de Baden
- le Freiamt inférieur et supérieur
- le Fricktal.

Les limites de district sont identiques à celles des frontières historiques.

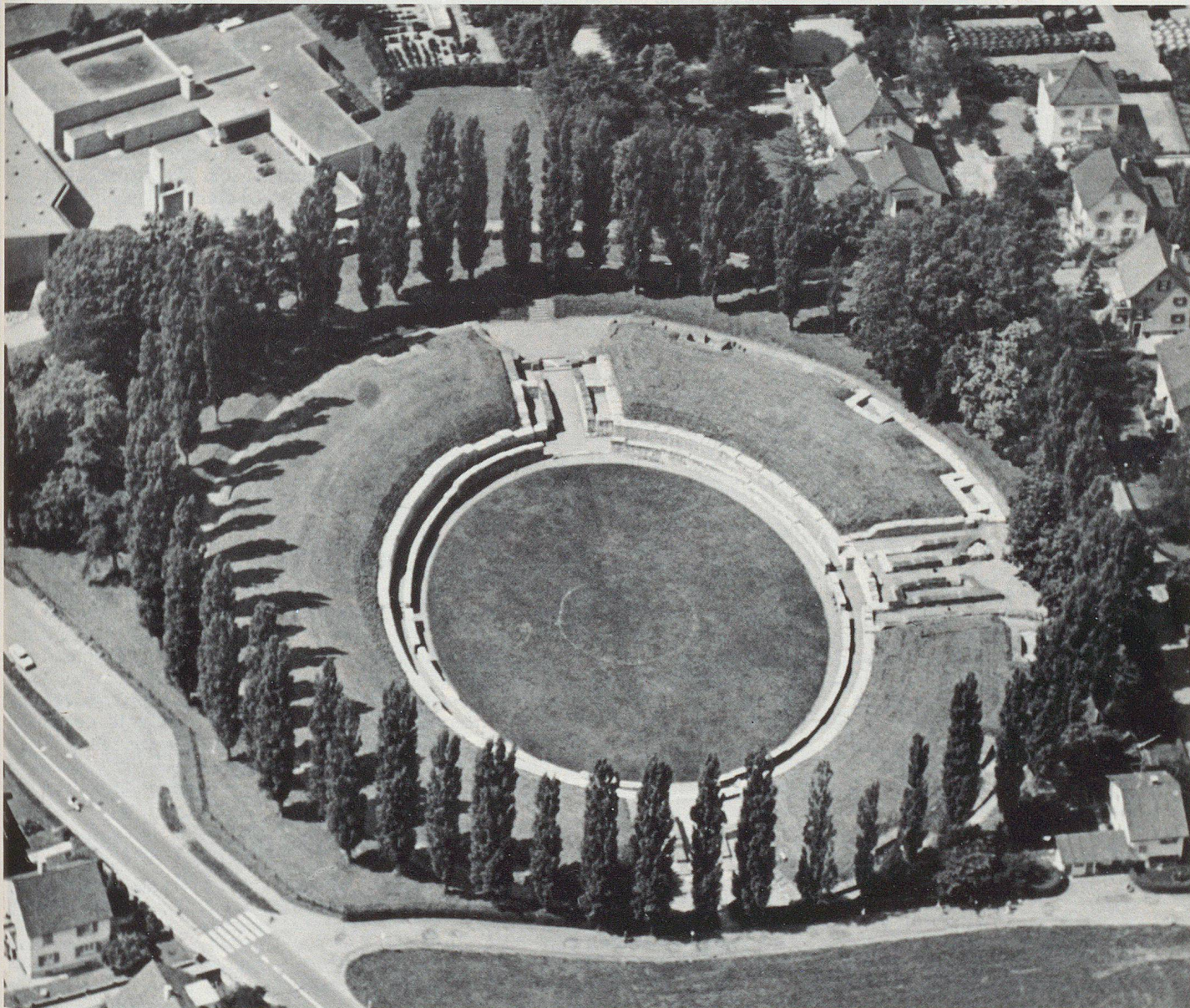
Notre canton n'a aucune métropole, en dépit du ruban de territoire industrialisé qui s'étire entre les régions écono-

miques analogues des cantons de Soleure et de Zurich. On assiste bien davantage à une concurrence entre des petites villes, dont aucune n'a plus de 20 000 habitants, qui acceptent leur sort mais cherchent à s'attirer les bonnes grâces de leurs habitants.

L'argovien, qui est attaché à sa terre, se sent à l'aise dans sa sphère historique. Il s'est toujours montré soucieux d'entretenir et d'utiliser les biens culturels qu'il a reçus en héritage, qui sont nombreux et remontent même à l'antiquité, comme le prouve les exemples suivants:

- Augusta Raurica près du canton de Bâle-campagne.
- Le camp des légions de Vindonissa, situé sur l'actuelle Windisch près de Brugg, comporte un amphithéâtre et des bâtiments de l'époque romaine.

Les églises paléo-chrétiennes de Kaiseraugst et de Tenedo à Zurzach; la première était un centre important, du fait de sa qualité de siège épiscopal.



Un témoin imposant de l'architecture romaine, l'amphithéâtre de Vindonissa tel qu'il a été exhumé. Les résultats des fouilles – plans, esquisses, descriptions, journal – ont été mis en sécurité sous forme de microfilms par la protection des biens culturels. (Prise de vue des services archéologiques cantonaux)

Tous les bâtiments religieux du Moyen-âge, mais avant tout les témoins de l'art romane que sont la crypte de Muri et la Chapelle Ste Anne de Fahr. Il convient de mentionner le joyau que constitue l'Abbatiale de Koenigsfelden, construite entre 1310 et 1330, dont le groupe de 11 vitraux dressés dans le chœur sont renommés bien au-delà de nos frontières.

Les anciens couvents de Wettingen et de Muri qui ont tous deux des vitraux de cloître très beaux. Tous deux sont flanqués d'une église baroque, celle de Muri étant couronnée par une coupole de Bettini.

Citons les nombreux châteaux forts et balliveaux, parmi lesquels le Château d'origine de la famille de Habsbourg, à Lenzbourg, celui de Wildegg avec son musée et le château unique en son genre de Hallwil.

Enfin il convient de mentionner le nombre non négligeable de maisons bourgeoises et de constructions moyen-nageuses dans les vieilles villes, les fermes et les petites constructions rurales dont l'architecture est typique de leur région.

Cet héritage important et sa conservation exemplaire ne sont pas sans occasionner au canton de sérieux soucis. Il n'est pas étonnant dès lors que la conservation des monuments historiques, l'archéologie et les collections historiques revêtent une haute signification. C'est également pourquoi les responsables ont entrepris très tôt de réfléchir et d'œuvrer en faveur de la protection des biens culturels. Le nombre important de biens culturels meubles et immeubles que possède le canton les oblige à prendre les mesures pour leur conservation et leur sauvegarde ainsi qu'à établir la documentation nécessaire. Vu sa situation au carrefour des diverses institutions, la protection des biens culturels a pour mission d'exécuter les nombreuses mesures décidées. Celles-ci se subdivisent en divers secteurs principaux, qui sont les suivants:

- Microfilmer des documents écrits des archives, des plans, des cartothesques, des catalogues de collections et gérer un système d'archives cantonales de microfilms avec un service de bibliothèque.
- Elaborer une documentation de sécurité pour les biens culturels immobiliers, devant servir à reconstruire ou restaurer ces bâtiments après des destructions provoquées par des catastrophes ou des conflits.
- Conseiller les institutions et les tiers en matière de protection des biens culturels, en particulier pour la planification et la construction d'abris destinées aux biens culturels.
- Assumer la responsabilité de l'instruction technique, de l'assistance et du conseil des formations de protection des biens culturels de la protection civile. ▀

Les monuments historiques et la protection des biens culturels

Il suffit de jeter un coup d'œil à l'inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et locale pour se convaincre de l'intérêt supérieur que porte les milieux de la culture à la protection des biens culturels. Ainsi, pour le seul canton d'Argovie, ce ne sont pas moins de 343 objets qui sont recensés dont 38 concernant les domaines des archives, des musées et des collections. Les 305 autres objets figurant à l'inventaire se confondent totalement avec les monuments protégés du canton

Dr Peter Felder,
conservateur des monuments historiques

d'Argovie. Comme la protection des biens culturels s'est également occupée de la documentation et de l'évacuation des biens culturels mobiliers, on peut admettre que le canton dispose d'une conception de protection entièrement élaborée.

Les objets d'importance locale (catégorie C) également sous protection constituent un domaine tout aussi important pour les services des monuments historiques car c'est précisément ceux-là qui reflètent l'énorme richesse de notre paysage culturel et sa variété à travers la région. Ainsi, lorsque nous nous promenons, nous ne rencontrons pas seulement les quelque 1150 objets culturels protégés, mais encore de nombreux autres témoins marquant notre histoire architecturale et culturelle. Outre les maisons bourgeoises et paysannes régionales typiques, il faut ranger dans cette catégorie les petites bâtisses qui en font partie, les croix le long des chemins, les calvaires, les fontaines, les bornes frontières et les monuments. De plus, la protection des biens culturels s'intéresse aux archives communales et paroissiales, aux musées locaux créés dans les communes au cours des dernières années. Ces musées nous documentent d'une manière vivante sur le passé de nos villes et de nos villages. Cette foule d'informations, qui recouvre de près les objectifs de la Conservation des monuments historiques, nous permet d'approfondir nos connaissances sur les biens culturels que possède notre canton.

Les inventaires des biens culturels d'importance locale sont élaborés pour la plus grande part, par des responsables locaux de la protection des biens culturels. En tant qu'inventaires indicatifs de localisation des biens culturels sur le territoire du canton, ils constituent un instrument de travail inappréciable pour les autorités et les responsables de la planification.

L'établissement de la documentation

de sécurité constitue un autre point fort de la collaboration entre la Conservation des monuments historiques et la Protection des biens culturels. Depuis toujours, la Conservation des monuments historiques a été préoccupée tout particulièrement par les relevés minutieux des monuments. C'est ainsi qu'en 1924 déjà, un volume de l'ouvrage «Les maisons bourgeoises de Suisse» (Das Bürgerhaus der Schweiz) a été consacré au canton d'Argovie. Il était richement documenté en photos et en plans. Durant la seconde guerre mondiale, dans le cadre du service du travail technique, une bienfaisante campagne destinée à procurer du travail a permis de relever sur place d'une façon très ample de nombreux objets culturels. Ces travaux ont été poursuivis et étendus, on y a inventorié d'autres monuments, de sorte qu'au moment de la création du service des monuments historiques, en 1954, celui-ci a pu entreprendre ses travaux sur la base de collections de documents déjà très variées.

Les besoins documentaires des monuments historiques et de la protection des biens culturels se recouvrent, aussi bien s'agissant des données de plans que des documents photographiques. C'est pourquoi ces deux services collaborent aussi étroitement que possible. La documentation de sécurité de la protection des biens culturels est élaborée à partir des pièces existantes de la Conservation des monuments historiques et en retour, les compléments établis par la protection des biens culturels sert à la Conservation des monuments historiques pour restaurer, rénover et changer l'affectation des bâtiments et objets culturels. L'incendie dévastateur de l'église paroissiale de Bremgarten a démontré clairement à quel point un tel matériel documentaire peut être utile, voire indispensable à la reconstruction. En effet, sans ces documents, il n'aurait tout bonnement pas été possible de reconstruire l'église fidèlement à l'original.

L'interaction salutaire entre la Conservation des monuments historiques et la Protection des biens culturels a fait ses preuves à maintes occasions. L'utilité de cette collaboration ne repose pas uniquement sur des valeurs mesurables mais s'avère tout aussi profitable à la formation du personnel qui collabore au sein de la Protection des biens culturels et peut y préserver les intérêts de la Conservation des monuments historiques. ▀

Les vitraux moyenâgeux qui se trouvent dans l'église du couvent de Königsfelden, comptent parmi les biens culturels les plus importants du canton d'Argovie. Leur importance à caractère international exige que l'on prenne des mesures de prévention en conséquence. Chaque partie de vitrail est démontable. Eglise du couvent de Königsfelden, vitrail no 10, représentant la vie de Ste Anne. 1989. Vitrail 10/1-9.